

## FICHE TECHNIQUE DETR 2024

### Mobilités

---

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

---

Les aménagements d'espaces publics, pôles d'échanges multimodaux, parkings relais ou de covoiturage et les aménagements cyclables doivent intégrer les objectifs et les exigences réglementaires de la fiche technique DETR aménagement durable et notamment :

- **Loi du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** et sa déclinaison dans le Code de la construction et de l'habitat et celui de l'urbanisme.
- **Loi d'orientation des Mobilités (LOM)** du 26/12/2019 et notamment le pilier 3 « Engager la transition vers une mobilité plus propre » et le **Plan Vélo**.

---

#### OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

- **Mobilités** : les aménagements doivent tenir compte du réseau existant et futur des transports collectifs, des voies cyclables et piétonnes.
- **Création ou travaux sur stationnement** : voir l'article L111-19-1 du code de l'urbanisme (au 1<sup>er</sup> juillet 2023), les articles L113-11 à 20 du code de la construction et de l'habitat.
- **Handicap** : les aménagements doivent tenir compte des règles relatives à l'accessibilité.
- **Économie de la ressource et Déchet du BTP** : la loi impose un objectif de 70 % de valorisation matière par le réemploi et/ou recyclage des déchets de construction et routiers. L'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) repris au SRADDET porte sur une valorisation de 75% des déchets inertes en sortie de chantier à partir de 2025.
- **Îlots de chaleur** : l'adaptation au changement climatique impose au porteur de projet une réflexion sur la vulnérabilité et sur la limitation des températures dans les aménagements.
- **Imperméabilisation des sols** : l'infiltration des eaux est primordiale pour limiter les problèmes de ruissellement. Sur ce point, l'aménagement doit respecter le code de l'environnement.
- **Pollution lumineuse et économie d'énergie** : l'éclairage public doit être économe en énergie et directionnel pour préserver la trame noire. Il faudra également veiller à sa facilité d'entretien.
- 

---

#### CONTENU D'UN DOSSIER DETR

---

- Un estimatif détaillé.
- Un plan des aménagements.
- Un plan reprenant l'ensemble des mobilités existantes et futures à proximité de l'aménagement.
- Une notice pour justifier des choix en termes de :
  - limitation de l'imperméabilisation des sols,
  - gestion des eaux pluviales,
  - limitation de mise en décharge des déblais,

- limitation d'utilisation des matériaux d'extraction de carrière,
- gestion des îlots de chaleurs,
- aménagements mis en œuvre pour limiter les coûts d'entretien et d'exploitation,
- Prise en compte de la chaîne de déplacement :
  - Piétons (accessibilité des lieux et abris)
  - Vélos, trottinettes ou autres (stationnement couvert et sécurisé)
  - Véhicules motorisés : thermique et électrique, bornes de recharge électrique et places PMR
  - Transports en communs (abris « bus » avec plan et horaires)

---

## CONTACTS

---

<p><b>Coordonnées du service coordonnateur :</b>          DDT 89 - Service Aménagement et Appui aux Territoires          3 Rue Monge          BP 79          89011 Auxerre cedex  <a href="mailto:ddt-saat@yonne.gouv.fr">ddt-saat@yonne.gouv.fr</a></p>	<p><b>Renseignements techniques :</b>          DDT 89 - Service Aménagement et Appui aux Territoires          Unité Energie Climat Aménagement Durable          3 Rue Monge          BP 79          89011 Auxerre cedex  <a href="mailto:ddt-saat-uecad@yonne.gouv.fr">ddt-saat-uecad@yonne.gouv.fr</a></p>
--	---

---

## RESSOURCE DOCUMENTAIRE

---

Économie de la ressource et Déchet du BTP :

[https://www.idrim.com/ressources/documents/6/3021,Graves\\_deconstruction\\_02\\_04\\_14WEB.pdf](https://www.idrim.com/ressources/documents/6/3021,Graves_deconstruction_02_04_14WEB.pdf)

Imperméabilisation des sols :

[http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public\\_file/docutheque/2017-03/Document\\_d\\_orientation\\_bonne\\_gestion.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/docutheque/2017-03/Document_d_orientation_bonne_gestion.pdf)

Aménagement cyclable :

- CEREMA : 8 recommandations pour réussir une piste cyclable :  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/8-recommandations-reussir-votre-piste-cyclable>
- Note de recommandations techniques du CEREMA :  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Annexe%203%20%20Recommandations%20techniques%20du%20CEREMA.pdf>
- Le document de la FF Vélo :  
<https://ffvelo.fr/wp-content/uploads/2013/10/bandes-pistes-cyclables-charte-cyclable.pdf>
- Le Grand Lyon a réalisé un guide de conception :  
[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/voirie/20190621\\_guide-amenagement-cyclable.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/voirie/20190621_guide-amenagement-cyclable.pdf)

Pôle d'échange multimodal :

<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2020-09-05-02-06/poles-echanges-multimodaux-guide-bonnes-pratiques.pdf>